

PROGRAMME RÉNOVATIONS ONTARIO

Formulaire de demande pour propriétaires

Le financement sera accordé selon la disponibilité des fonds et le principe du premier arrivé, premier servi.

Toute réparation ou modification entamée ou terminée avant l'approbation de la présente demande ne peut pas être financée au titre de Rénovations Ontario.

VEUILLEZ ÉCRIRE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE.

1. Renseignements sur le propriétaire

Locataire

Aîné (65 ans et plus) Personne handicapée Autre : _____

Propriétaires

Nom de famille	Prénom
Nom de famille	Prénom
Nom de famille	Prénom
À fournir : Carte d'identité avec photo de tous les propriétaires.	

2. Renseignements sur la propriété visée

Adresse de la propriété

Adresse		N° de l'appartement visé
Ville	Province	Code postal
N° de téléphone du propriétaire (domicile)	N° de téléphone du locataire	

Adresse postale (si différente)

Adresse		N° d'appartement
Ville	Province	Code postal

La rénovation de cette propriété a-t-elle déjà été financée grâce à un prêt ou à une subvention?

Oui Non

Si oui, donnez le nom du programme, la date et la nature des réparations :

Cochez le type de propriété :

Maison isolée Maison en rangée Centre d'accueil
 Maison jumelée Appartement Autre _____

Âge de la propriété _____ ans	L'impôt foncier est-il acquitté? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Les paiements hypothécaires sont-ils acquittés? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Les primes d'assurance sont-elles acquittées? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nombre de chambres _____	Nombre de personnes habitant l'appartement ou la propriété _____	Loyer mensuel actuellement demandé pour l'appartement ou la propriété _____	

À fournir : Documents attestant l'acquittement des paiements hypothécaires, des primes d'assurance et de l'impôt foncier. Vérification de tarif de location, avec détails par grandeur/type d'unité, séparant la nourriture et autre coût de service du tarif de location si applicable.

3. Étendue des travaux (modifications concernant l'accessibilité)

Modifications concernant l'accessibilité : Coût prévu (si vous le connaissez) : _____ \$

Toute modification demandée doit raisonnablement être associée au handicap d'un locataire ou d'un membre du ménage locataire. Vous devrez peut-être fournir des

renseignements médicaux supplémentaires pour justifier votre demande. Veuillez noter que les soins thérapeutiques, les soins de soutien et l'équipement d'assistance mobile ne sont pas admissibles au financement.

Cochez tous les choix qui s'appliquent.

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Rampes | <input type="checkbox"/> Ajustement des | <input type="checkbox"/> Autre : _____ |
| <input type="checkbox"/> Mains courantes | comptoirs (hauteur) | _____ |
| <input type="checkbox"/> Lève-fauteuil | <input type="checkbox"/> Avertisseurs d'incendie | _____ |
| <input type="checkbox"/> Siège élévateur de bain | <input type="checkbox"/> Indicateurs de | |
| | sonnettes | |

Décrivez brièvement les modifications nécessaires :

Trois (3) estimations doivent avoir été effectuées après une visite à domicile d'un membre du personnel de la Ville d'Ottawa. Vous n'avez pas à joindre ces estimations à votre demande.

4. Conditions

1. Je reconnais et comprends (Nous reconnaissons et comprenons) que les conditions suivantes s'appliquent à la présente demande et à toute subvention ou subvention remboursable sous condition qui en découle si la demande d'aide financière est approuvée.
2. La Ville d'Ottawa, ses représentants autorisés et ses mandataires peuvent procéder aux enquêtes nécessaires pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande.
3. Les travaux effectués avant réception de la confirmation écrite de l'approbation de la Ville d'Ottawa ne sont pas admissibles à l'aide financière.
4. Le montant de la subvention ou de la subvention remboursable sous condition est établi en fonction des coûts des réparations ou modifications obligatoires approuvées par la Ville d'Ottawa.
5. Si la demande est approuvée, la totalité de la subvention ou de la subvention remboursable sous condition doit servir à payer les réparations ou modifications obligatoires approuvées par la Ville d'Ottawa à la propriété indiquée dans la lettre d'approbation conditionnelle.

6. La subvention ou subvention remboursable sous condition doit respecter les conditions précisées dans la promesse de prêt et dans tout document lié à la subvention (p. ex. document hypothécaire, billet à ordre, lettre d'entente).
7. Si l'une des conditions liées à la subvention ou à la subvention remboursable sous condition n'est pas respectée ou qu'une fausse déclaration est faite sciemment, la Ville d'Ottawa a le droit d'annuler l'approbation de la demande ou de récupérer les fonds octroyés (et les intérêts qui s'y rattachent).
8. Les réparations doivent être entreprises dans les quatre-vingt-dix (90) jours civils suivant l'approbation du projet.
9. Les propriétaires doivent signer un billet à ordre certifiant que les travaux d'adaptation n'entraîneront pas d'augmentation de loyer ou de demande à la Commission de la location immobilière.

5. Déclaration

1. Je confirme (nous confirmons) qu'à ma (notre) connaissance, les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et complets à tous égards.
2. Je confirme (nous confirmons) être le seul propriétaire (les seuls propriétaires) du logement situé à l'adresse indiquée précédemment.
3. J'autorise (nous autorisons) la Ville d'Ottawa à procéder aux enquêtes nécessaires pour vérifier mes (nos) revenus, biens, responsabilités et renseignements de solvabilité.
4. Je reconnais (nous reconnaissons) que si ma (notre) demande de financement est acceptée, elle ne s'appliquera pas aux travaux déjà effectués.
5. Je reconnais (nous reconnaissons) que si ma (notre) demande de financement est acceptée, je ne pourrai (nous ne pourrons) présenter de demande pour les réparations effectuées dans le cadre d'un programme provincial de remboursement de taxe ou utiliser les réparations comme prétexte pour augmenter le loyer.
6. J'autorise (nous autorisons) que l'on inspecte ma (notre) propriété au besoin, étant entendu que la Ville d'Ottawa et ses représentants effectuent des inspections à des fins purement administratives et internes et n'offrent aucune garantie de conformité aux codes du bâtiment ou aux normes de construction applicables.
7. Je reconnais (nous reconnaissons) que si je fais (nous faisons) sciemment une fausse déclaration, la Ville d'Ottawa a le droit d'annuler l'approbation et de récupérer tout financement impayé.
8. J'ai (nous avons) lu et compris les conditions énoncées précédemment et j'accepte (nous acceptons) d'être lié (liés) par celles-ci.

Nom du propriétaire (en caractères d'imprimerie)	Signature	Date
Nom du propriétaire (en caractères d'imprimerie)	Signature	Date

Les renseignements demandés dans la présente demande sont recueillis aux seules fins du programme Rénovations Ontario dans la ville d'Ottawa, et seront traités conformément aux dispositions pertinentes de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée. Les renseignements recueillis serviront uniquement aux fins décrites dans la présente demande.

6. Liste de vérification

Mesure à prendre	Oui	Non	Ne s'applique pas
Remplir le formulaire de demande et recueillir les signatures nécessaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présenter une carte d'identité avec photo délivrée par le gouvernement pour chaque propriétaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présenter la confirmation que l'impôt foncier est acquitté.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présenter la confirmation que les paiements hypothécaires sont acquittés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présenter la confirmation que les paiements d'assurance de biens pour la propriété sont acquittés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérification et détails de tarifs de location mensuelle actuelle pour l'unité ou les unités de logement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Envoyez votre formulaire dûment rempli à l'adresse suivante :

Ville d'Ottawa
Programme Rénovations Ontario
Direction des services de logement
100, promenade Constellation, 8^e étage Ouest
Ottawa (Ontario) K2G 6J8

Pour obtenir de plus amples renseignements ou de l'aide pour remplir votre demande, veuillez communiquer avec nous :

par téléphone, au 613-580-2424, poste 12300

par courriel, à l'adresse ontariorenovates@ottawa.ca.

PROGRAMME RÉNOVATIONS ONTARIO
Processus de demande pour les propriétaires

Conservez cette page à titre de référence

Étape	Description	<input checked="" type="checkbox"/>
1	Le propriétaire présente sa demande et y joint tous les documents requis.	<input type="checkbox"/>
2	La Ville d'Ottawa examine les demandes et détermine l'admissibilité initiale des propriétaires.	<input type="checkbox"/>
3	Le personnel de la Ville communique avec les propriétaires et organise une inspection pour évaluer les réparations à entreprendre et estimer les coûts qui s'y rattachent. Plusieurs semaines peuvent s'écouler entre la présentation d'une demande et la prise d'un rendez-vous pour l'inspection. Le personnel de la Ville prendra des photos avant et après les rénovations ou modifications.	<input type="checkbox"/>
4	La Ville approuve le projet sous certaines conditions ou le refuse et informe le propriétaire de sa décision.	<input type="checkbox"/>
5	Le propriétaire doit obtenir et fournir au minimum trois (3) devis pour les réparations ou les modifications concernant l'accessibilité. Il est important de demander aux entrepreneurs la garantie qu'ils offrent en ce qui a trait aux travaux, car le programme n'en offre aucune une fois les travaux terminés.	<input type="checkbox"/>
6	La Ville approuve ou rejette le projet de réparation en fonction des directives du programme Rénovations Ontario. Le propriétaire et la Ville signent une lettre d'entente qui établit l'étendue des travaux, l'engagement en matière de financement, le calendrier des paiements et le rôle et les responsabilités du propriétaire. Le propriétaire doit signer un billet à ordre et la lettre d'entente puis les envoyer à la Ville.	<input type="checkbox"/>
7	Les réparations doivent être entreprises dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'approbation du projet.	<input type="checkbox"/>
8	Avant de verser tout paiement, la Ville vérifie que les réparations ont été effectuées. Elle peut faire une visite à domicile pour suivre l'avancement du projet.	<input type="checkbox"/>
9	Les paiements seront versés directement au propriétaire dès réception d'une facture valide. Le propriétaire doit fournir toutes les factures originales à la Ville. Les factures doivent être faites au nom du propriétaire, préciser le nom, l'adresse et le numéro d'entreprise de l'entrepreneur et indiquer le montant total du projet. Il incombe au propriétaire d'assumer les coûts des travaux entrepris avant l'approbation de la Ville, et les coûts qui dépassent le financement maximal fixé.	<input type="checkbox"/>